

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL
A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE
ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 11 AOUT 2023

N°2023 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des **bacheliers de la session 2023**, que la **République Algérienne Démocratique et Populaire** met à la disposition du Burkina Faso, **trente (30) bourses d'études de Brevet de Technicien Supérieur (BTS)** pour l'année académique **2023-2024**.

La durée de formation est de **deux (02) ans**.

1- Domaines d'études

Les domaines d'études concernés peuvent être consultés à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB), ex CIOSPB ou sur le site www.ciospb.gov.bf.

2- Conditions de candidature

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants Burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire du baccalauréat de la session de 2023, obtenu à l'issue des épreuves du premier tour ;
- être âgé de 23 ans au plus au 31 décembre 2023 pour les candidats titulaires des baccalauréats professionnels ;
- être âgé de 22 ans au plus au 31 décembre 2023 pour les candidats titulaires des autres séries de baccalauréat.

3- Composition du dossier de candidature.

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comprendre les documents suivants :

1. une demande manuscrite mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) timbrée à 200 F (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, indiquant la filière demandée ;
2. trois (03) formulaires d'inscription dûment remplis à retirer à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB) ex CIOSPB ;
3. trois (03) extraits d'acte de naissance ou photocopies légalisées ;
4. un certificat de nationalité burkinabè ou photocopie légalisée ;
5. deux (02) photocopies légalisées des trois premières pages du passeport burkinabè en cours de validité ;
6. trois (03) photocopies légalisées de l'attestation du baccalauréat ;
7. trois (03) photocopies légalisées du relevé de notes du baccalauréat ;
8. trois (03) certificats de visite et de contre-visite médical datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat est indemne de toutes maladies infectieuses et/ou contagieuses, délivrés par le Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) ;
9. trois (03) chemises cartonnées de couleur verte pour les candidats de sexe féminin et de couleur jaune pour les candidats de sexe masculin.

Outre ces pièces suscitées, les candidats retenus doivent déposer à la DGCOB, dix (10) photos d'identité récentes au format 3/3.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **jeudi 24 août 2023 à 14heures 30 minutes**.

NB : tout dossier incomplet est irrecevable.

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

